



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquante-troisième session

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Questions soumises pour information

Application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération (ci-après, les Déclarations de principes)¹

1. La Commission, à sa quarante-cinquième session, est convenue de communiquer le projet d'orientations à l'intention des présidents et des membres du Codex relatives à l'application des Déclarations de principes aux présidents des organes subsidiaires du Codex pour faciliter les débats sur les questions qui font partie du champ d'application des dites Déclarations, et a encouragé les membres à tenir compte, le cas échéant, du projet d'orientations au cours de l'élaboration des normes et de leur avancement. En outre, la Commission a demandé au Secrétariat du Codex d'envoyer une lettre circulaire invitant les membres et observateurs à présenter des suggestions précises quant à l'amélioration du projet d'orientations en vue de son examen par la quarante-sixième session de la Commission.

Nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production²

2. À sa quarante-cinquième session, la Commission a reconnu la nécessité pour le Codex de travailler de manière flexible et opportune afin de prendre en compte les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments et a encouragé les membres à soumettre des propositions ayant trait aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments en utilisant les mécanismes du Codex existants. La Commission a également demandé au Secrétariat du Codex de diffuser une lettre circulaire auprès des membres et des observateurs afin de recenser les éventuels problèmes qui ne pouvaient pas être traités dans le cadre de la structure et des procédures actuelles, ainsi que les solutions possibles pour y remédier, afin que la Commission les examine à sa quarante-sixième session.

L'avenir du Codex³

3. À sa quarante-cinquième session, la Commission a noté que la réflexion sur l'avenir du Codex était un travail en cours et que tous les membres et observateurs auraient l'occasion de se pencher sur la question en 2023, et a noté qu'il faudrait, le moment venu, réviser le Manuel de procédure pour veiller à ce que ses dispositions rendent possible et facilitent l'organisation de réunions en visioconférence ou hybrides. La Commission a demandé au Secrétariat du Codex de consulter les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS au sujet d'une éventuelle modification du Règlement intérieur qui permettrait à la Commission de se réunir en visioconférence, si nécessaire, et de rédiger un document sur le sujet afin que le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) l'examine à sa trente-troisième session (2023) et adresse ensuite un avis à la Commission, à sa quarante-sixième session.

Soixantième anniversaire du Codex⁴

4. À sa quarante-cinquième session, la Commission a encouragé les membres et les observateurs à participer pleinement aux célébrations et à communiquer les informations relatives à leurs projets et activités, directement et par l'intermédiaire du Secrétariat du Codex ([Codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)); et a invité instamment les membres à s'engager à mettre en avant le programme des célébrations à tous les niveaux, afin d'obtenir une participation et une promotion des activités du Codex aussi larges que possible.

¹ REP22/CAC par. 27

² REP22/CAC, par. 31

³ REP22/CAC, par. 41

⁴ REP22/CAC par. 228